

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 02 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 02 mars, à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis COLIN, maire.

Etaient présents : MM. Stéphane COING-BELLEY, Michel MURDINET, Philippe DESPESE, Alain BOUCAUT, Hédi SLIM, Olivier AUBRY, Géraldine PONCET, Thibaut DEFRANCE, Cécile MARTIGNE-REPILLET, Camille VRIGNAUD.

Absents excusés : MM Laura LAMBERT a donné pouvoir à Stéphane COING-BELLEY, Sébastien COING-ROY a donné pouvoir à Géraldine PONCET, Jean-Guy DREVETON a donné pouvoir à Philippe DESPESE.

Secrétaire : M. DESPESE Philippe a été nommé secrétaire.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 02 février 2021 avec 8 voix Pour.

2/ PLAN ECOLES – VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte rendu de la Commission Travaux, à la suite de l'ouverture des plis, DECIDE d'attribuer les travaux comme suit :

- **CHARPENTE** – **Société Chorot Charpente** avec 63 585€ HT
Avec 14 voix Pour.

Arrivée de Benjamin GUINOT et de Jean-Guy DREVETON

- **MENUISERIES - PORTES** – **Société Rousset**
Des propositions proches – seulement installateur – 60% Prix et 40% Techniques et délai
Menuiseries 4S : 1 – le Fontanil x 2 Pour
Rousset : 3 – usine de St Just de Claix x 8 Pour
Moyet : 2 – St Quentin x 0
Abstention : x 5

Il est décidé de choisir la menuiserie Rousset.

- **MENUISERIES – FENETRES** – Société Blanc-Gonnet
Montant du devis : 7 060€ Hors-taxes
Avec 15 voix Pour

- **ELECTRICITE – VMC** – Société Llorens
Décision sur le choix du type de luminaires en remplacement des néons dépendra de la discussion de Philippe Despesse avec l'électricien selon les données techniques. Changement de tous les luminaires du groupe scolaire.
13 voix pour attribuer les travaux à la société Llorens et 2 abstentions
Devis final de 6233.90 € Hors Taxes

VMC : Devis 8 402.41 € Hors-taxes
Pour 15

Bloc secours : Devis 1 495.09 € Hors taxes
Pour 15

COMMUNE DE MONTAUD

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Alain BOUCAUT, adjoint aux finances, présente le Compte Administratif 2020 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	485 420,72	Recettes	229 708,14
Dépenses	379 834,58	Dépenses	631 403,82
Excédent 2020	105 586,14	Déficit 2020	401 695,68
Excédent 2019 reporté	14 153,60	Excédent 2018 reporté	486 721,95
	119 739,74	Excédent global	85 026,27

Monsieur Colin Francis n'a pas pris part à cette délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, après vote avec 14 voix Pour, le compte administratif 2020 tel que résumé ci-dessus.

4/ COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire PRESENTE au conseil municipal le Compte de gestion 2020 qui donne les chiffres suivants :

Fonctionnement

Dépenses = 379 834,58€

Recettes = 485 420,72€

Excédent = 105 586,14€ auquel il faut ajouter 14 153,60€ d'excédent 2019, soit un résultat global de **119 739,74€**

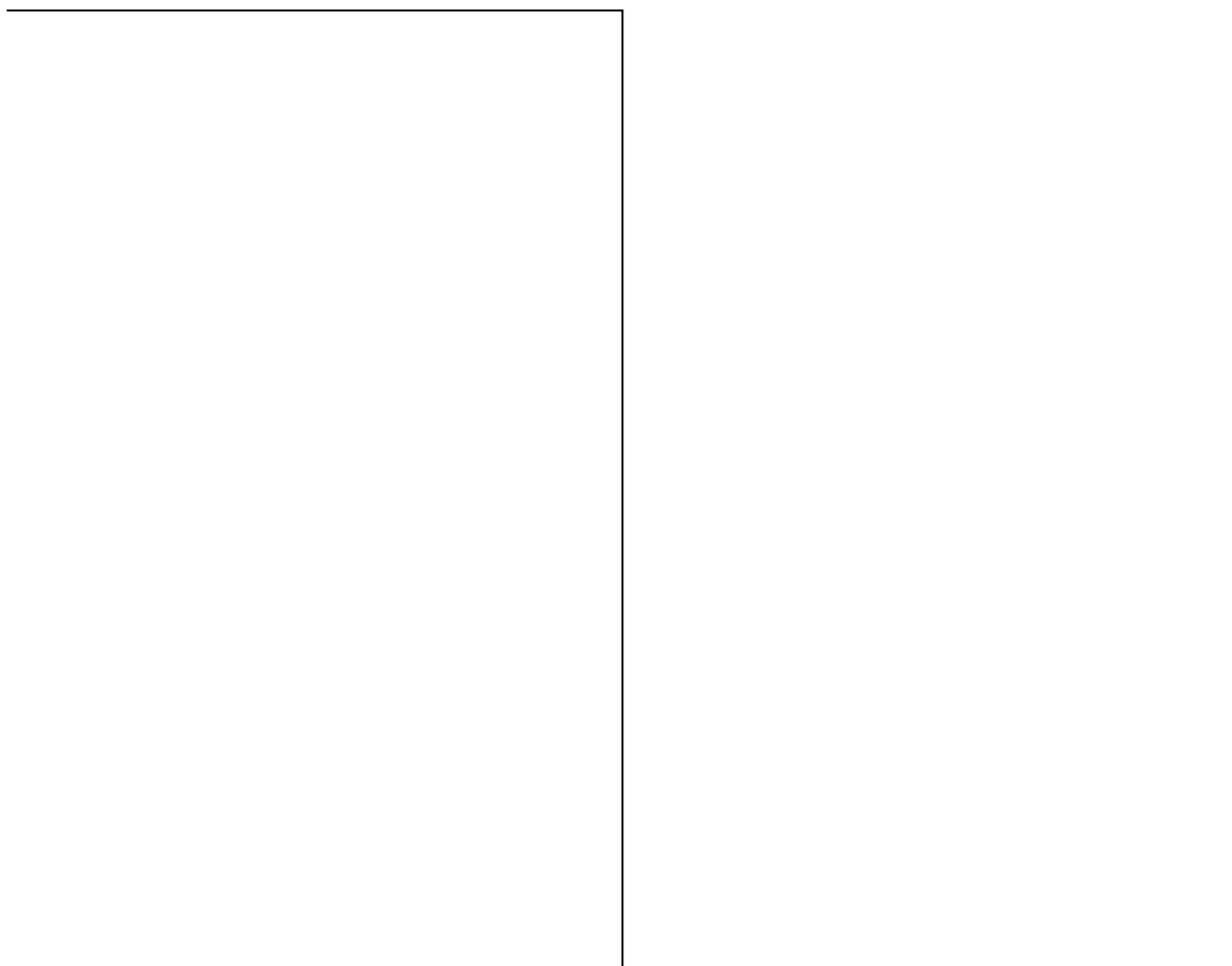
Investissement

Dépenses = 631 403,82€

Recettes = 229 708,14 €

Déficit 2020 = - 401 695,68€ auquel il faut ajouter 486 721,95€ d'excédent 2019, soit un résultat global de **85 026,27€**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE, après vote avec 15 voix Pour, le compte de Gestion 2020.



COMMUNE DE MONTAUD

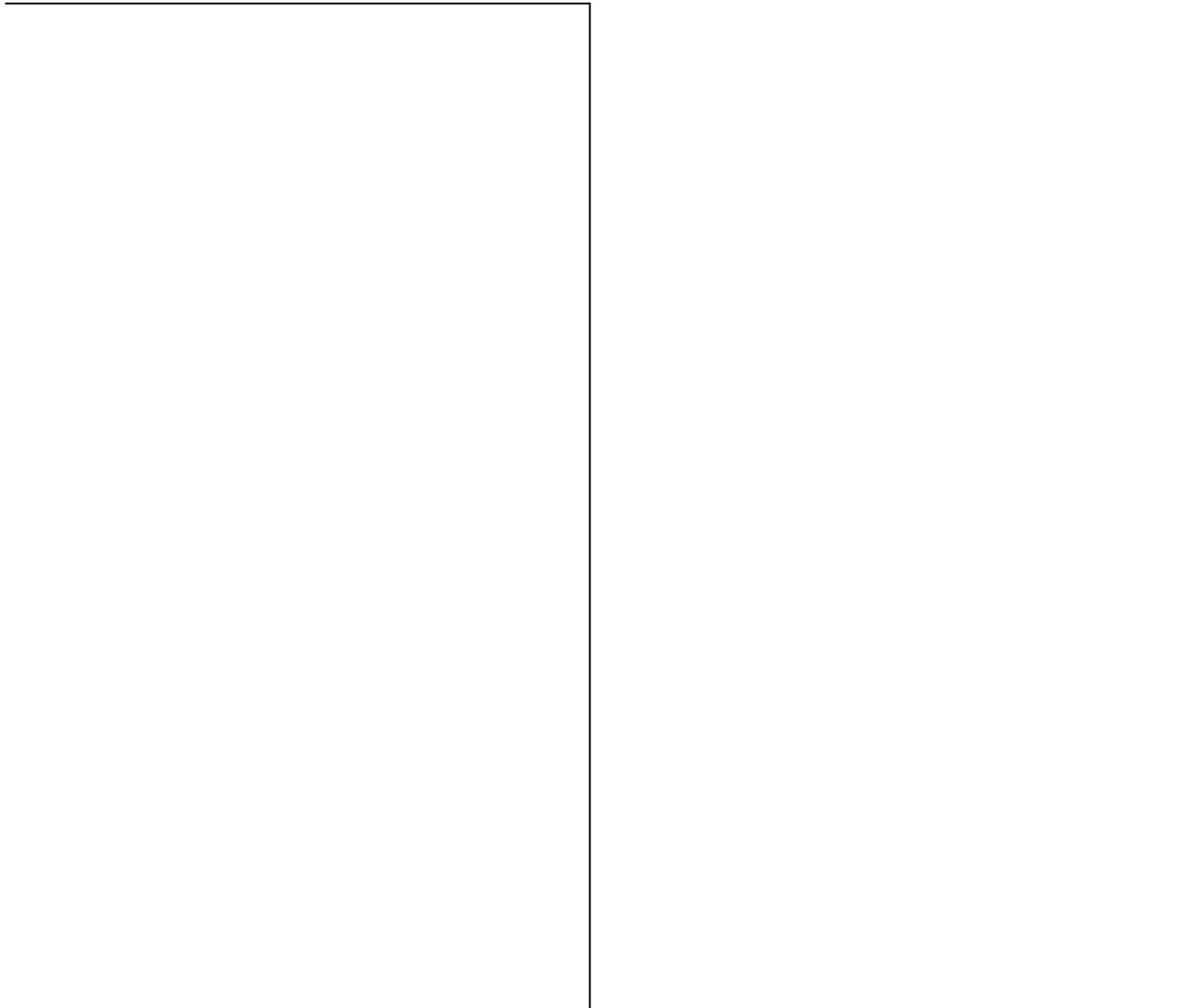
5/ SMVIC – SAISINE VOIE ELECTRONIQUE

Le Conseil municipal PREND connaissance de la convention proposée par la SMVIC dans le cadre de la saisie par voie électronique des demandes d'urbanisme

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE, après vote avec 15 voix Pour.

Montant investissement = 5 940€ soit pour chaque commune : 127€

Montant fonctionnement annuel = 1 544,95€ soit pour chaque commune : 33€.



6/ LOCAL A SEL – CONSULTATION ARCHITECTES

LA Commission travaux a pris connaissance du rapport géologique du terrain devant accueillir le local à sel.

Le Conseil municipal,

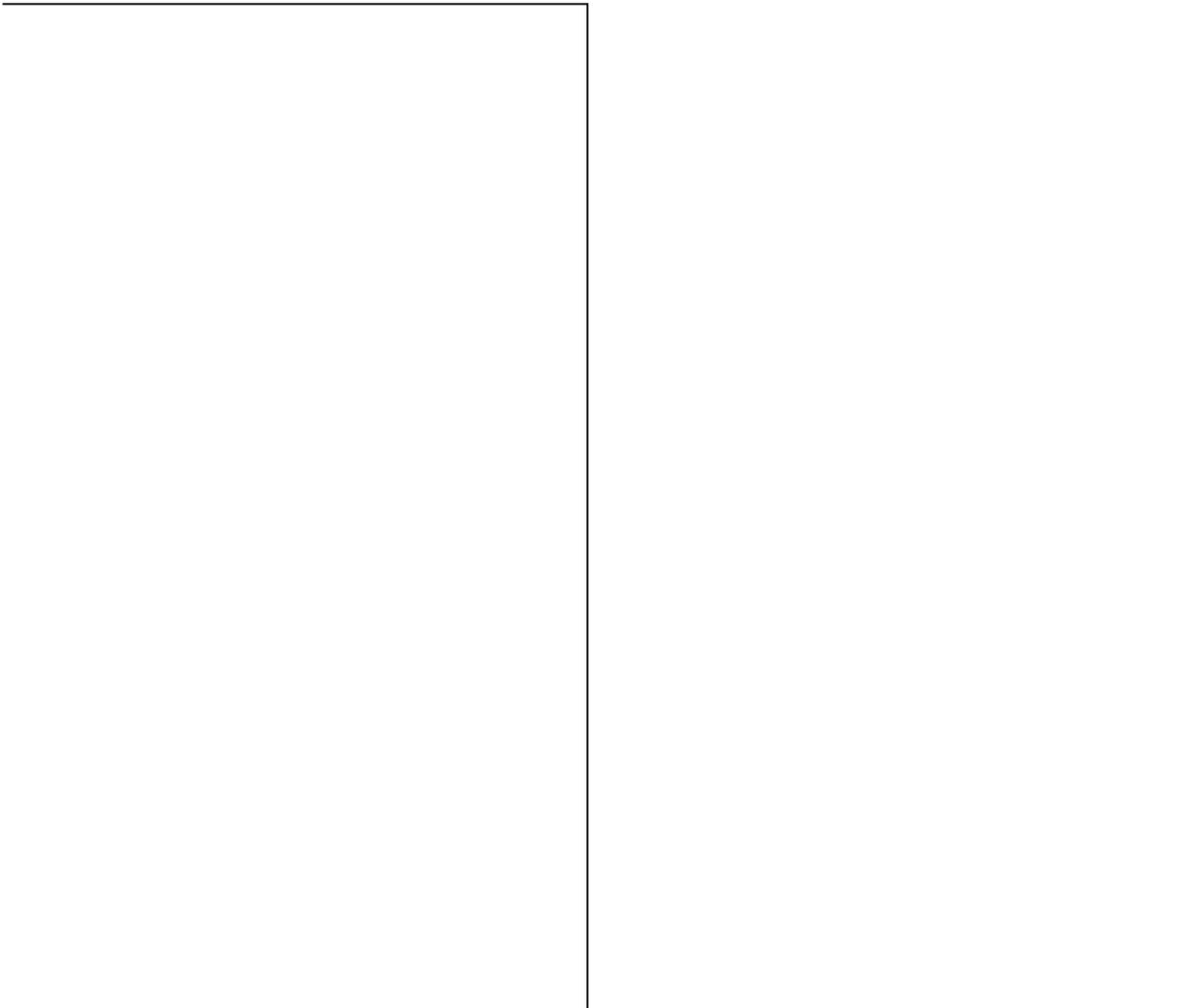
Après avoir délibéré,

Après vote par 15 voix Pour,

DECIDE de poursuivre le projet,

DECIDE de consulter des architectes pour monter le projet, établir le permis et suivre le projet :

- Jean-Luc Roussey
- Marie-Laure Bucci
- Florent Papet Moirans
- Linda Repellin



COMMUNE DE MONTAUD

7/ PLAN ECOLES

Le Plan Ecoles pourrait être poursuivi avec d'autres travaux comme l'allongement de la toiture entre le bâtiment principal et la salle de motricité, aménagement du grenier. Ces travaux sont toujours subventionnés au taux de 60%. Une consultation d'architecte est nécessaire.

Le Conseil municipal

Après avoir délibéré,

Après vote par 15 voix Pour,

DECIDE de poursuivre le projet,

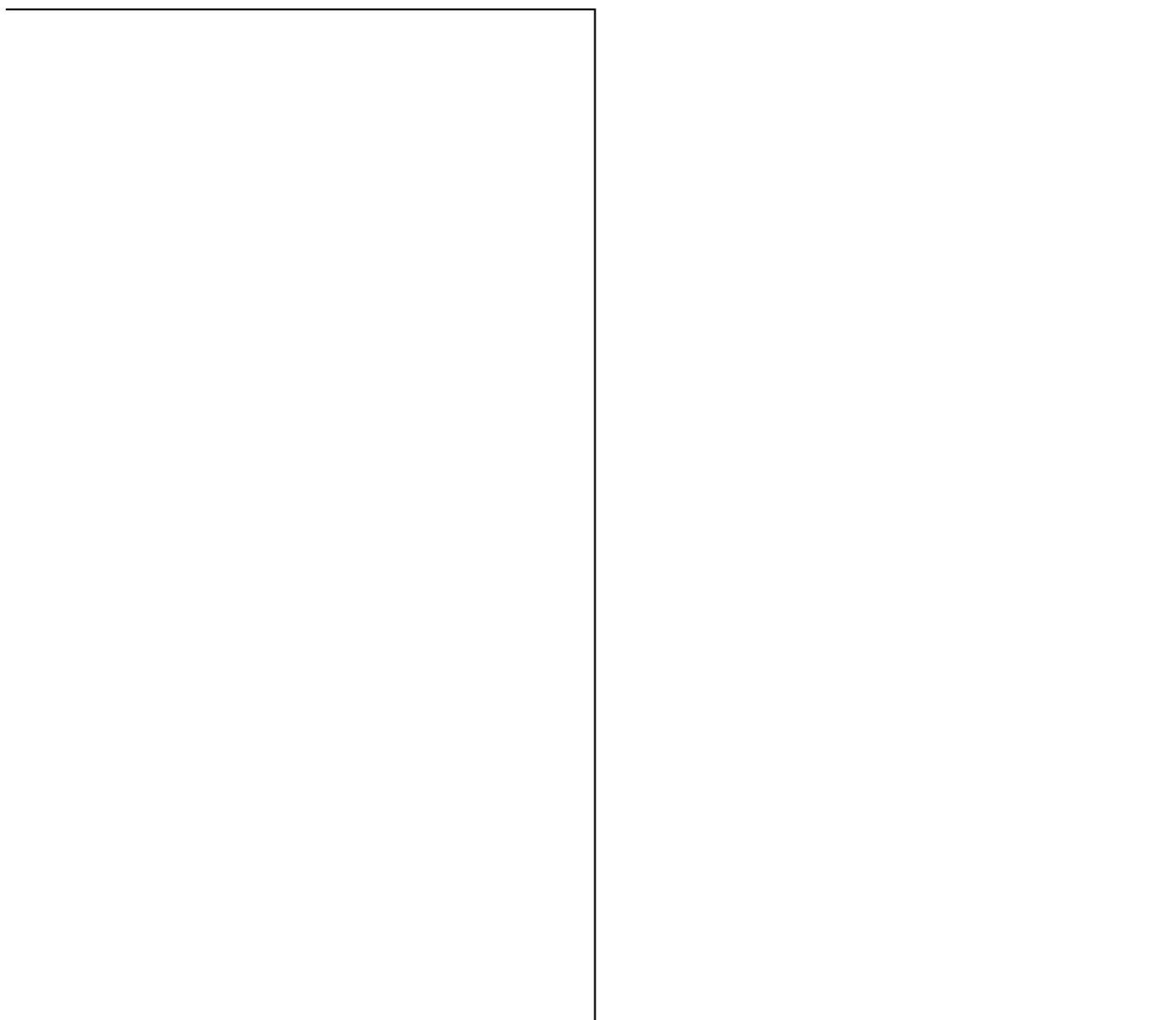
CONSULTE les architectes pour établir un dossier, le permis de construire, suivre le projet :

- Jean-Luc Roussey
- Marie-Laure Bucci
- Florent Papet Moirans
- Linda Repellin

8/ OFFICE NATIONAL DES FORETS

Le Maire DONNE connaissance au Conseil municipal du devis de l'Office National des Forêts concernant les travaux annuels sur le périmètre des parcelles n° 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après vote par 15 voix Pour,
DONNE un avis favorable sur ce devis d'un montant de 1 700€



COMMUNE DE MONTAUD

9/ DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE GARDERIE

Le Maire DONNE connaissance de la demande de la famille COGNARD concernant le remboursement des frais de garderie payés par erreur pour les mois de septembre à janvier inclus.

Ces frais s'élèvent à :

34,50€/mois et par enfant : pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020, soit 276,00€

32,00€/mois et par enfant pour le mois de janvier 2021, soit 64,00€

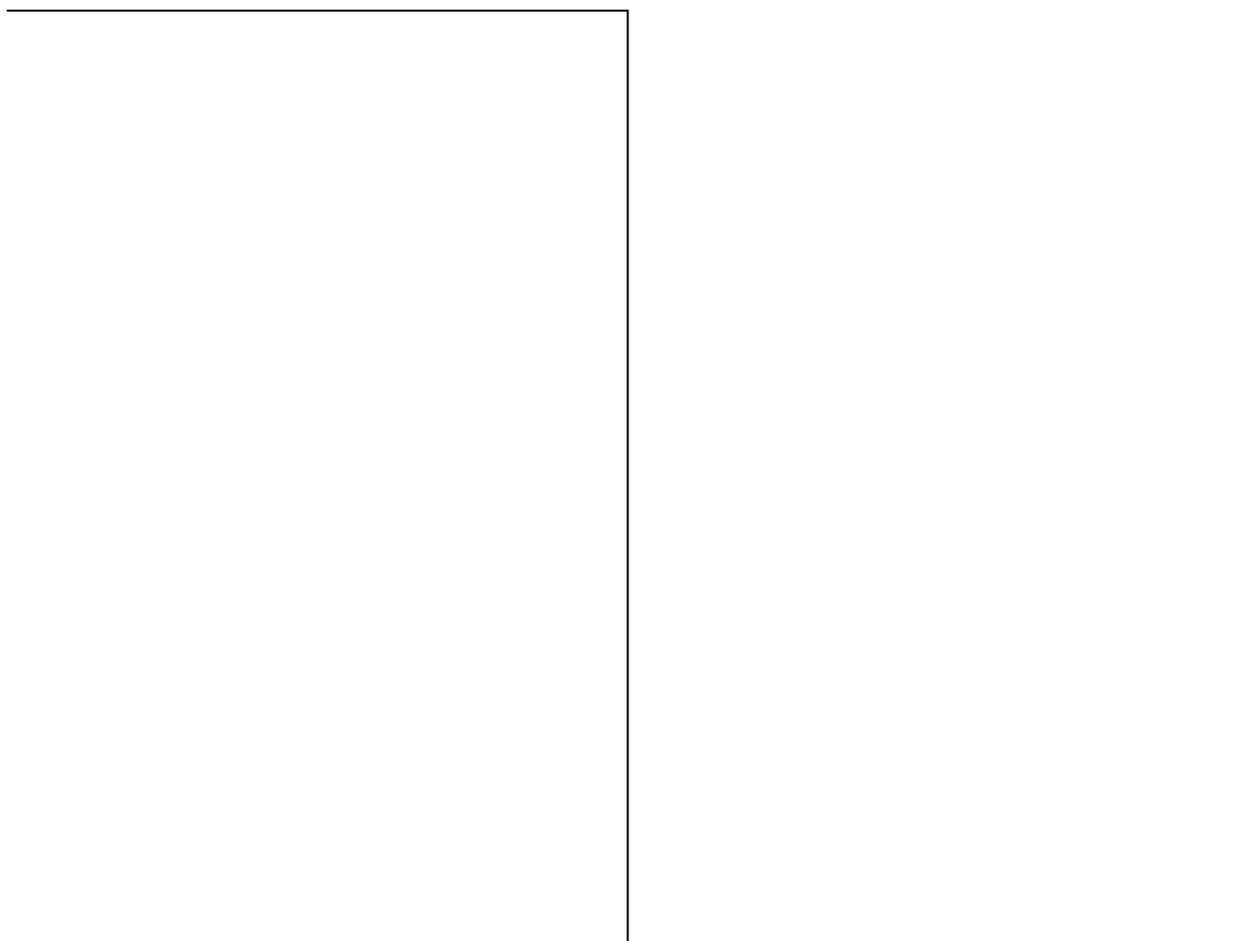
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 15 voix Pour,

Considérant que les enfants Cognard Roméo et Eliott n'ont pas bénéficié du service de garderie régulière depuis la rentrée scolaire de septembre 2020,

DONNE un avis favorable au remboursement de ces frais facturés par erreur.

CHARGE Monsieur le Maire de ce remboursement.



10/ AMENAGEMENT ROUTIER

Monsieur le Maire PROPOSE de réaliser un aménagement routier dans le centre Village.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE auprès du Territoire Voironnais des informations sur les solutions.

